



PCAE Animal : Evolution des critères pour le nouvel appel à projet du 1er juin au 15 septembre 2021

Dans le cadre du plan de relance sur les deux prochaines années, les critères d'attribution des aides PCAE aux investissements ont évolué et vous êtes nombreux à vous interroger sur ces évolutions. Ce **nouveau dispositif** entrera en vigueur **à partir de juin 2021** et les règles à respecter pour y être éligibles sont nouvelles, quelle que soit la filière concernée: bovin, caprin, ovin, équin, porc ou volaille.

Le plancher des dépenses minimum nécessaires a été abaissé de 10.000 € à 5.000 €, tandis que le plafond a été surélevé, passant de 60.000€ à 80.000€.

Pour les GAEC, en fonction du nombre d'associés, ce plafond peut être augmenté.

En ovin, le taux d'aide de base atteindra les 30% pour les projets ayant des investissements à l'intérieur des bâtiments et à l'extérieur, et 40% pour les projets ne comportant que des investissements extérieurs.

Vous pourrez déposer deux dossiers sur les deux années qui viennent. Par contre, vous ne pourrez pas présenter plus d'un dossier par an dans la même filière animale (bovin lait, bovin viande, ovins, caprins, veaux de boucherie, avicole, cunicole, porcin, équin) sur 2021-2022 et plus de deux dans deux filières différentes, et ce sur les deux années de transition.

Vous pourrez déposer un deuxième dossier pour une même filière sur la période 2021-2022 si et seulement si, les deux projets sont différents et si un (et un seul) des deux projets est particulièrement axé sur la biosécurité et/ou le bien-être animal.

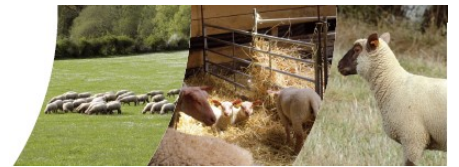
Le cas suivant constitue des exceptions :

⇒ *l'arrivée d'un JA ou Nouvel Installé sur l'exploitation à condition qu'il s'agisse d'une première installation. De plus, à la date de dépôt de la 2ème demande d'aide, la 1ère demande d'aide doit avoir fait l'objet d'une dernière demande de paiement sauf s'il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment distinct.*

La liste des aménagements éligibles est encore en cours de finalisation.

Toutefois, voici quelques exemples qui en feront partie, en ruminant :

- le logement avec et sans économies d'énergie : sol, plafonds, isolation, charpente, cloisons, raccordement aux réseaux (eau et électrique), enrichissement du milieu, ventilation, louves, lampes chauffantes, ...
- le hors logement avec et sans économies d'énergie : distribution automatique d'aliment, racleurs, télésurveillance, matériels de pesée, aménagement permettant l'expression du comportement naturel, ...
- le bien-être animal : aires (d'exercice, découvertes, de transfert, d'alimentation, d'attente), parc de tri ou de contention avec aire stabilisée ou bétonnée,...
- le bien-être animal / biosécurité: aménagement de chemin de pâturage, de points d'eau naturels, de clôtures fixes,...
- la biosécurité : abreuvoirs pour éviter l'abreuvement partagé, support de pierre à lécher, seaux à minéraux en hauteur, bac à aliments concentrés, pédiluve, lave mains pour les visiteurs, bac d'équarrissage, ...



2 ^e AAP du 1 ^{er} juin au 15 Septembre 2021	
% d'aide de base	30 % pour projet Investissements Intérieurs + Extérieurs (1) 40 % pour projet Investissements Extérieurs seuls (2) 35 % pour les projets SIQO
Plafond de montant éligible de base	80 000 €*
Montant maximum de l'aide de base	80 000 x 0,30 = 24 000 € (1) 80 000 X 0.40 = 32 000 € (2)
Plancher de dépenses minimum	5 000 €
Bonus JA 10 % au prorata des parts dans la société	Oui

* Le plafond des dépenses subventionnables est calculé pour les GAEC avec la transparence GAEC

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter vos conseillers bâtiments par mail à l'adresse suivante batiment@pl.chambagri.fr ou par téléphone au 02 53 57 18 25.

(Stéphane MIGNE - CAPDL)

Trappe à échographie

« Retrouvez dans cette vidéo la présentation d'une trappe à échographies faite maison. Elle est coulissante et faite sur un panneau du couloir de contention mobile, afin que l'échographe puisse passer son bras et son équipement à travers pour atteindre la brebis sans effort. »

<https://www.inn-ovin.fr/4401-2/>



CTRL + clic sur le lien pour accéder à l'application La Bergerie Futée, puis sur le lien Visium, choisir la catégorie « Contention » puis clic sur « Trappe à échographie »

(Bergerie Futée)



Prochaine Rencontre Ovine des Pays de la Loire

le **mardi 21 septembre 2021 après-midi, chez Charlotte MORIARTY**

(La Guéjardière à Ruillé-Froid-Fonds, 53)

Les différentes thématiques abordées lors de cette porte ouverte concerneront la présentation de l'exploitation de Charlotte et Alex MORIARTY, et de leur système de conduite « tout herbe » de l'atelier ovin (380 brebis Poll Dorset sur 92 ha, en bio) ; l'amélioration des conditions de travail des éleveurs ovins ; les nouvelles références bios élaborées suite à un suivi sur 3 ans d'élevages ovins bio des Pays de la Loire (projet SECURIBIOV) ; et la maîtrise du parasitisme et des résistances aux anthelminthiques grâce à la réalisation régulière de coproscopies.

Nous vous attendons nombreux pour cette rencontre annuelle ovine !

Agenda

Judi 10 juin - Ventes de jeunes béliers en sortie de Station de Contrôle Individuel Mouton Vendéen à Pougne-Hérisson (79).

Judi 29 juillet - Vente de jeunes béliers en sortie de Station de Contrôle Individuel Rouge de l'Ouest à la Perrière de Saint Hilaire du Bois (49).

Mercredi 8 et jeudi 9 septembre -Tech ovin

SPACE : 15 septembre de 10h30 à 11h - B ; Espace Europe - A l'herbe comme en bergerie, des innovations pour faciliter le travail en production ovine